



Minergie-P-ECO

Ce bâtiment est reconnu par l'association Minergie et ecobau, les cantons, l'économie et l'Office fédéral de l'énergie en tant que bâtiment remplissant les exigences du standard Minergie-P-ECO.

Ce bâtiment Minergie-P se distingue par son confort, son efficacité énergétique et sa contribution à limiter le réchauffement climatique. L'étanchéité à l'air et la performance de l'isolation de son enveloppe thermique, sa protection thermique estivale et son système de renouvellement d'air automatique y jouent un rôle très important. Ce bâtiment se distingue en plus par l'utilisation systématique d'énergies renouvelables et l'exploitation de son potentiel de production d'énergie solaire. Le complément ECO atteste d'un mode de construction particulièrement sain et respectueux du climat, qui contribue à l'économie circulaire. Sa construction et son exploitation ne génèrent que des émissions minimales de gaz à effet de serre.

GE-036-P-ECO

Bâtiment : Chemin du Croissant 6, 1219 Châtelaine
Habitat collectif, Nouvelle construction, 1'967 m²

Version du justificatif : 2021.1

Informations : <https://www.minergie.ch/fr/b/GE-036-P-ECO>

Certification définitive : Sion, 17 mars 2026

Le certificat définitif est valable pour une durée illimitée, pour autant que l'objet figure sur la liste des bâtiments. La validité expire dès que des modifications importantes sur le plan énergétique sont apportées au bâtiment.

Serge Boschung
Président de la Conférence Romande
des Délégués à l'Énergie

Olivier Meile
Directeur de l'Agence romande Minergie



Minergie-P-ECO

Ce bâtiment est reconnu par l'association Minergie et ecobau, les cantons, l'économie et l'Office fédéral de l'énergie en tant que bâtiment remplissant les exigences du standard Minergie-P-ECO.

Ce bâtiment Minergie-P se distingue par son confort, son efficacité énergétique et sa contribution à limiter le réchauffement climatique. L'étanchéité à l'air et la performance de l'isolation de son enveloppe thermique, sa protection thermique estivale et son système de renouvellement d'air automatique y jouent un rôle très important. Ce bâtiment se distingue en plus par l'utilisation systématique d'énergies renouvelables et l'exploitation de son potentiel de production d'énergie solaire. Le complément ECO atteste d'un mode de construction particulièrement sain et respectueux du climat, qui contribue à l'économie circulaire. Sa construction et son exploitation ne génèrent que des émissions minimales de gaz à effet de serre.

GE-037-P-ECO

| | |
|-----------------------------------|--|
| Bâtiment : | Chemin du Croissant 8, 1219 Châtelaine Habitat collectif, Nouvelle construction, 1'967 m ² |
| Version du justificatif : | 2021.1 |
| Informations : | https://www.minergie.ch/fr/b/GE-037-P-ECO |
| Certification définitive : | Sion, 17 mars 2026 |

Le certificat définitif est valable pour une durée illimitée, pour autant que l'objet figure sur la liste des bâtiments. La validité expire dès que des modifications importantes sur le plan énergétique sont apportées au bâtiment.

Serge Boschung
Président de la Conférence Romande
des Délégués à l'Énergie

Olivier Meile
Directeur de l'Agence romande Minergie